

REPUBLIQUE FRANCAISE

SYNDICAT MIXTE OUVERT NIEVRE NUMERIQUE

SEANCE DU 28 FEVRIER 2024

DELIBERATION N°2024-10 DU COMITE SYNDICAL

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Le comité syndical, légalement convoqué le 21/02/2024 s'est réuni en séance plénière le Mercredi 28/02/2024 à 11H00, sous la présidence de M. Fabien BAZIN, Président.

Mr Bazin informe les conseillers que la présente séance peut se tenir sans condition de quorum puisque qu'elle fait suite à une précédente séance de l'assemblée régulièrement convoquée 13/02/2024 et prévue le 21/02/2024, où le quorum n'avait pas été atteint et qu'elle a fait l'objet d'une seconde convocation envoyée le 21/02/2024.

Étaient présents avec voix délibérative :

Fabien Bazin,

Alain Bourcier

Martine Gaudin

Jean-Luc Gauthier (Moulins

Communauté)

Bruno Millière

Antoine Audoin Maggiar

Jacques Mercier

Jean-Luc Vieren

Gilbert Lienhard

Pouvoirs :

Mr Jean-Charles ROCHARD à Antoine Audoin MAGGIAR

Le comité syndical a choisi pour secrétaire de séance : Jean-Luc Vieren

-:-:-:-:-:-:-:-

Cadre de référence

- ✚ Vu le code de la fonction publique et plus particulièrement le Livre III concernant les procédures de recrutement (article L332-1 à L334-3;
- ✚ Vu le tableau des emplois adopté par délibération N°2006-14 et modifié par les délibérations N°2013-07 et N° 2017-09 et 2020 ;



- ✚ Vu la délibération relative au régime indemnitaire n°2006-12 ;
- ✚ Vu la délibération N°2017-13 du 04/07/2017 instituant le Rifseep pour la filière administrative ;
- ✚ Vu la délibération N°2020-14 du 10/07/2020 instituant le Rifseep pour la filière technique ;
- ✚ Considérant la nécessité de créer un emploi permanent compte tenu de la nécessité de mener à terme le projets européen E6 pour lequel Nièvre Numérique a été retenu.
- ✚ **VU** le rapport n°10.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE COMITE SYNDICAL DECIDE

- ✚ **D'adopter** la proposition de création d'un emploi permanent statutaire ou non titulaire et d'adopter la modification du tableau des emplois tel que décrit ci-dessous ;

✚ Poste	Grade ou cadre d'emploi
Directeur	Attaché Principal
Directeur technique	Ingénieur territorial
Responsable technique	Ingénieur territorial
Chargé de mission « services et innovations numériques »	Ingénieur territorial
Chargé de mission « numérique responsable » (à pourvoir)	Rédacteur
Chargé de mission CIVITEC	Adjoint Administratif
Assistant de projets européens	Attaché territorial
Technicien (Technicien réseaux de communication électronique)	Technicien territorial Principal 1 ^{ère} classe
Responsable Administratif et Financière	Rédacteur
Chargé de communication	Rédacteur
Assistante de gestion administrative	Adjoint administratif

Secrétaire (Assistante direction et communication)	Adjoint administratif
Agent d'entretien	Adjoint Technique

- ✚ **D'autoriser** le Président du syndicat mixte à prendre toutes les mesures liées à cette décision (déclaration de vacance de poste, recrutement, suppression...);
- ✚ **D'inscrire** au budget les crédits correspondants ;
- ✚ **De prendre note** que les dispositions de la présente délibération prendront effet dans le courant du 1^{er} trimestre 2024.

ADOPTE :

Nombre de voix pour :10 dont

1 pouvoir

Nombre de voix contre :

Nombre d'abstention :

DELIBERATION
PUBLIEE LE 18/10/2023

LE PRESIDENT
DU COMITE SYNDICAL
Fabien BAZIN

Le Président du Syndicat mixte

Fabien BAZIN

